

Le 20 février 2020

20.02.2020, la date événement pour les Crus Bourgeois du Médoc Révélation officielle du nouveau Classement

Ce jeudi 20.02.2020, une page se tourne pour la famille des Crus Bourgeois du Médoc et pour leur démarche de qualité annuelle. Le nouveau classement récompense désormais pour 5 ans les crus selon 3 catégories : Cru Bourgeois, Cru Bourgeois Supérieur et Cru Bourgeois Exceptionnel. Une classification claire, impartiale et objective qui permet aux consommateurs d'acheter des Crus Bourgeois les yeux fermés.

Un classement hiérarchique et quinquennal

Ce premier classement sera appliqué sur les étiquettes des millésimes : 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022. Cette classification renoue également avec une hiérarchie de mérite et retrouve les trois niveaux : Cru Bourgeois, Cru Bourgeois Supérieur et Cru Bourgeois Exceptionnel. Désormais, la famille de crus sera classée tous les cinq ans.

249 Châteaux classés

179 Crus Bourgeois

56 Crus Bourgeois Supérieurs

14 Crus Bourgeois Exceptionnels

Le nouveau classement : une démarche qui récompense les propriétés et rassure les consommateurs

Il a fallu près de 10 ans de travail et de concertation pour obtenir des pouvoirs publics la création de ce nouveau classement. Il valide la qualité du travail des viticulteurs et leur donne une vision à long terme sur leur exploitation, facilitant projets et investissements. Côté consommateurs, le classement est un gage de qualité qui leur permet de choisir un Cru Bourgeois les yeux fermés.

Un classement objectif et impartial

Encadrée par un cahier des charges et un plan de vérification rigoureux, l'ensemble de la démarche de classification a en outre été visée par un organisme de vérification indépendant afin de délivrer un classement intègre et sincère. Il s'est assuré de l'impartialité à toutes les étapes du processus.

La qualité du vin & des critères complémentaires

L'analyse sensorielle à l'aveugle de 5 millésimes est le premier filtre à franchir pour prétendre à la classification, avec des niveaux d'exigence différents par niveau. Les mentions complémentaires, « Cru Bourgeois Supérieur » ou « Cru Bourgeois Exceptionnel » sont évalués sur deux grands thèmes supplémentaires : l'itinéraire technique du vignoble et le commerce & la promotion.

La valorisation des bonnes pratiques vitivinicoles

Le classement intègre des critères environnementaux : les propriétés doivent être engagées ou certifiées - selon leur niveau de classification, dans une démarche de Haute Valeur Environnementale de niveau 2.

Contacts Presse :

Olivier Cuvelier – Président des Crus Bourgeois du Médoc
Jennifer Mathieu – Directrice des Crus Bourgeois du Médoc